

Pr Roger GIL

*Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique Régional*

La bioéthique comme toute éthique est par essence interrogative : en questionnant des valeurs, en en déduisant des principes, elle tente de discerner les arguments qui inciteraient à opter pour telle ou telle décision. Dès qu'une proposition éthique dévient affirmative, l'éthique dévient alors la morale, au sens de règles, voire de doctrine. Non pas que cette intrication permanente de l'éthique avec la morale doive jeter le moindre discrédit sur la morale. Encore faut-il savoir distinguer les règles morales universelles, unanimement partagées, comme le respect de la vie d'autrui et l'interdiction du meurtre, le respect de la propriété d'autrui et l'interdiction du vol, le respect d'autrui et l'interdiction du viol, de l'inceste, le respect de la liberté d'autrui et donc dans la pratique des soins ou dans la recherche sur l'être humain, le respect du consentement mais aussi la nécessité de soulager toute souffrance. On pourrait ajouter le respect de l'égalité et la nécessité dans la pratique des soins, de les offrir à tous, sans choisir, sans faire « acception » de personne ; le respect de la fraternité qui en pratique des soins s'exprime dans la sollicitude et l'empathie. On voit néanmoins qu'en partant de règles morales apodictiques (ne pas tuer, ne pas voler), on évolue vers des règles plus subtiles dès lors qu'elles concernent le consentement, le souci de l'égalité des soins, la sollicitude. Ces règles morales font référence à des valeurs universelles que l'on peut nommer vie, liberté, égalité, fraternité. Ces valeurs sont immuables. Certaines règles morales en surgissent de manière évidente comme l'interdiction du meurtre ou du vol. Mais d'autres demandent une interprétation de ces valeurs. Et c'est cette interprétation qui nécessite un détour éthique, c'est-à-dire un exercice de discernement qui peut conduire à des propositions de règles divergentes. Il en est ainsi par exemple des indications sociétales de la Procréation médicalement assistée. Certains restent hésitants et souhaitent approfondir leur questionnement, qu'il concerne le droit d'accès à la PMA pour les couples de femmes et les femmes célibataires, mais aussi les modalités d'une prise en charge dont il reste à savoir si son coût doit être assumé par ceux qui sollicitent cette technique alors qu'ils ne sont pas malades, au risque de susciter une inégalité citoyenne ou s'il doit être assumé par la solidarité nationale, ce qui pour le moins suscite des interrogations sur les missions de l'assurance maladie, sur la disponibilité en gamètes dans un pays comme le nôtre qui défend l'anonymat et la gratuité du don. Et c'est ainsi qu'on entre dans la complexité éthique. Non pas que les valeurs soient le moins du monde relatives mais parce l'interprétation des valeurs est débattue : la liberté doit-elle aller jusqu'à la libre disposition de son corps ? La libre disposition du corps inclut-elle l'enfant ? Comment concilier liberté et égalité ? Sans évoquer aussi la tension entre les droits revendiqués à l'enfant et les droits des enfants. Se déclarer pour ou contre les indications sociétales de la PMA, c'est évoluer de l'éthique à la règle, de l'éthique à la doctrine. C'est en appeler à légiférer.

On comprend bien les tensions sociétales que suscitent ces situations dont il est difficile de penser qu'elles puissent aujourd'hui faire l'objet d'un consensus. Mais les débats auxquels appelle l'éthique peuvent aussi permettre de faire le constat de dissensus préservant l'écoute mutuelle. C'est ainsi que les arguments peuvent s'affiner, que les postures simplificatrices peuvent s'estomper. Mais ne nous y trompons pas. Le développement des sciences et techniques de la vie et de la santé et plus précisément des biotechnologies suscite des désirs nouveaux si bien qu'avec les offres, on crée de la demande puis des besoins dont on fait miroiter la satisfaction. Car à ce niveau aussi s'opère une confusion entre les valeurs morales et les valeurs qui animent la science et qui sont centrées sur le développement des connaissances et en l'occurrence des connaissances sur le vivant. C'est en

affirmant que ce développement est un Bien que surgit la confusion avec l'éthique et la morale. Si le développement des connaissances sur le vivant peut-être un Bien sur le plan techno-scientifique, il n'est pas pour autant un Bien au sens moral du terme. Là est toute l'ambiguïté du développement des biotechnologies qui créent des demandes sociétales nouvelles. Là est le défi posé au monde de demain : laisser se développer de manière anarchique les biotechnologies et faire en sorte que l'éthique suive ou apprendre à anticiper les conséquences éthiques du développement des sciences de la vie et de la santé. Il faudrait du courage... il faudrait aussi une réflexion internationale sur l'évolution des sciences et sur les biotechnologies. A constater déjà la cacophonie éthique européenne, on peut douter de la détermination des Etats. Alors, n'est-il pas déjà trop tard ? Ce qui expose le monde à un double relativisme moral : dans l'espace (Vérité au-delà des Pyrénées, erreur en deçà, ou l'inverse !) et dans le temps (ce qui est inacceptable aujourd'hui peut devenir acceptable demain).